



DESHABITADAS

Nous nous prononçons contre les politiques qui empêchent les gens de vivre dans leur pays d'origine et qui dévastent la planète. Il est temps d'assumer la responsabilité des causes de leur expulsion et de mettre en place des mécanismes qui leur permettent de se mettre en sécurité et de recevoir une protection internationale

[Si vous souhaitez que votre collectif, organisation ou réseau se joigne à nous, veuillez remplir ce formulaire](#)

Nous vivons dans un modèle économique, politique et social dans lequel la dévastation des territoires et des habitats essentiels à la vie est légitimée et légalisée, et le déplacement des personnes qui fuient en raison de ces pratiques est délégitimé et criminalisé. Ceux qui dénoncent ces situations subissent également des violences.

Le mot **nécropolitique** a été utilisé pour englober les politiques et les dynamiques qui rendent impossible la continuité de la vie humaine, soit en restreignant sévèrement ou en exterminant les modes de vie des individus et des communautés dans de nombreuses régions du monde, soit en étouffant la capacité des migrants et des réfugiés à se mettre en sécurité, ce qui conduit nombre d'entre eux à mourir en cours de route.

La **dévastation de l'environnement** et, dans ce cadre, le **changement climatique**, sont le résultat de décisions prises par les États, les organisations multilatérales et les grandes multinationales au service de l'accumulation du capital. Entre 1880 et 2010, les émissions de carbone tracées des 90 plus grands **producteurs industriels** ont été responsables de 57 % de l'augmentation de CO₂ dans l'atmosphère, de 42 % de l'augmentation de la température moyenne mondiale et de 26 % de l'élévation du niveau des mers¹. Certains d'entre eux prétendent aujourd'hui mener une soi-disant transition énergétique pour laquelle il n'y a pas assez de matières premières, masquant ainsi les conséquences de leurs activités.

Cette dévastation est due aux décisions individuelles et collectives des individus et des entités, tant publiques que privées. Nos habitudes **d'accumulation et de consommation** sont le dernier maillon de la chaîne qui transforme les biens naturels

¹ <https://rdcu.be/cWl7n>

en marchandises et les déplace d'un endroit à l'autre de la planète. Le colonialisme classique a fait place, dans un monde globalisé, à un réseau de **relations de pouvoir** racistes, classistes et machistes qui mettent la vie de nombreuses personnes au service d'autres.

Notre modèle alimentaire mondialisé joue également un rôle important dans la dégradation de l'environnement : 30 % des émissions de gaz à effet de serre sont produites par **l'agrobusiness**. Respecter la souveraineté alimentaire des populations permet non seulement de les aider à rester sur leurs territoires, mais aussi d'améliorer l'absorption du carbone dans le sol, ce qui refroidit la planète.

Depuis l'année 2000², Land Matrix a enregistré 36 millions d'hectares acquis par des investisseurs pour les marchés internationaux. Les **terres** de petite production, communautaires, importantes pour l'alimentation locale et les écosystèmes, sont transférées à des fins commerciales. Au moins la moitié n'est pas utilisée et l'autre moitié est exploitée pour la production agricole, l'extraction forestière, le commerce du carbone, l'industrie et les énergies renouvelables, entre autres. La demande en eau, la déforestation, la perte de biodiversité et le déplacement des communautés font partie des impacts.

Nous faisons partie d'un système qui crée **des zones d'accumulation et des zones de sacrifice**. La mise en œuvre de grands projets de production énergétique (extractions pétrolières et minières, méga parcs éoliens, barrages), ainsi que l'élevage et l'agriculture intensifs —expression territoriale d'un système alimentaire mondialisé— déplacent des personnes et des communautés afin de s'étendre et de rechercher en permanence de nouvelles niches commerciales.

Des schémas similaires de privatisation et d'accaparement des biens communs, de perte de souveraineté alimentaire et de biodiversité, de pollution et de dégradation de l'environnement se répètent dans les endroits les plus divers de la planète, entraînant la précarisation et la disparition des **moyens de subsistance** des personnes et des communautés, ainsi que leur déplacement forcé.

Ces déplacements forcés sont une conséquence, mais aussi une **stratégie d'accaparement des biens et des territoires** : les personnes et les communautés doivent faire face à des consultations manipulées, à la désinformation, à des négociations désavantageuses, au harcèlement, à la coercition et à la violence qui passent inaperçus dans des contextes hostiles de conflit armé, de militarisation ou de paramilitarisation de nombreux territoires.

Ceux qui s'organisent, dirigent et résistent sont confrontés à la même violence dans différents pays. Des militantes, des cheffes indigènes et communautaires, des journalistes et des **défenseuses** des droits humains sont menacées, criminalisées, déplacées et, dans certains cas, tuées. Il s'agit de persécutions exemplaires visant à susciter la peur et à réduire au silence des organisations et des communautés. En outre, des mécanismes de violence profondément patriarcaux sont utilisés.

² https://landmatrix-lac.org/wp-content/plugins/pdf-viewer/stable/web/viewer.html?file=https://landmatrix-lac.org/wp-content/uploads/2021/10/Land-Matrix_ARIII_2021_Exec-Summary_Final-FR.pdf#page=1&zoom=auto.-15,10

La mise en œuvre de ce modèle axé sur le **genre** touche particulièrement les femmes. Les corporations bénéficient de relations de pouvoir patriarcales préexistantes qui sont exacerbées par leur arrivée : la majorité des femmes n'ont pas de titre de propriété sur la terre, même si elle leur appartient légitimement et qu'elles la travaillent ; les espaces de négociation et les stratégies et alliances qui s'établissent avec les pouvoirs locaux sont souvent réservés aux hommes ; la dépendance à l'égard de l'économie salariale masculinisée est exacerbée et la perte des biens communs et de la souveraineté alimentaire qu'elles fournissent avec leur temps et leur travail est accrue ; les territoires sont militarisés et sur-masculinisés ; et la violence est utilisée sur les corps féminisés pour le contrôle territorial.

Le métabolisme du **capitalisme**, quel que soit le secteur, a besoin d'obtenir des biens qui provoquent des déplacements. Les corporations exercent un pouvoir disproportionné et ont une influence considérable sur les questions essentielles à la pérennité de la vie. Leur opacité, la déréglementation de leur activité internationale et l'absence de réglementations extraterritoriales contraignantes y contribuent. Le respect des normes en matière d'environnement et de droits humains est soumis à un principe de volontarisme. Des instruments contraignants n'ont pas non plus été élaborés pour traiter ces déplacements, qui ont été exclus des agendas internationaux et nationaux régissant les **objectifs de "changement climatique", de "développement durable" et de "migration ordonnée"**, malgré les résolutions du Parlement européen et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe visant à promouvoir leur protection internationale.

À l'inverse, face à des dynamiques économiques qui génèrent la dépossession, des mesures sont mises en place contre la vie de ceux qui migrent ou fuient. Depuis 2014, plus de 4 000 décès par an ont été enregistrés sur les routes migratoires du monde entier. 48 432 personnes ont perdu la vie, dont **la moitié dans la mer Méditerranée**, en essayant de rejoindre l'Europe³. Ces chiffres représentent seulement les décès comptabilisés.

Les **politiques frontalières** des pays enrichis suivent des modèles **d'externalisation, de militarisation et de recours à la violence** impliquant des acteurs étatiques et non étatiques - y compris des groupes paramilitaires - avec l'autorisation, le soutien ou l'assentiment des États⁴.

Dans l'UE, les accords et les dynamiques qui empêchent le départ, la poursuite du voyage et le débarquement, d'une part, et qui favorisent les renvois sommaires et collectifs, d'autre part, ont été intensifiés et légitimés. Plus de 82 000 personnes réfugiées et migrantes ont été interceptées en mer et renvoyées en Libye au cours des cinq dernières années, depuis la conclusion des accords de 2017⁵. Au cours de cette période, les bateaux et les équipages des ONG participant aux opérations de recherche et de sauvetage ont fait l'objet de 50 procédures pénales ou administratives engagées par l'Allemagne, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, Malte et les Pays-Bas⁶.

3 <https://www.migrationdataportal.org/fr/themes/deces-et-disparitions-de-migrants>

4 <https://reliefweb.int/report/world/informe-sobre-las-formas-de-hacer-frente-los-efectos-en-los-derechos-humanos-de-las>

5 <https://www.amnesty.org/es/latest/news/2022/02/libya-eu-conditions-remain-hellish-as-eu-marks-5-years-of-cooperation-agreements/>

6 <https://reliefweb.int/report/world/informe-sobre-las-formas-de-hacer-frente-los-efectos-en-los-derechos-humanos-de-las>

L'UE dispose également d'environ 90 centres de détention et ordonne l'expulsion de 500 000 personnes chaque année, bien que seuls 29 % des renvois soient exécutés⁷. En Espagne, au moins 77 500 personnes ont été renvoyées ou expulsées entre 2013 et 2019 dans le cadre d'accords de réadmission avec les pays d'origine et de transit⁸. Le gouvernement espagnol défend l'usage disproportionné de la violence aux frontières et les renvois illégaux, et approuve à nouveau les actions des forces de sécurité lors du massacre de Melilla.

Les informations biaisées, la **désinformation**, les fausses rumeurs, les discours racistes et haineux jouent un rôle essentiel dans la viabilité et la légitimation d'un cadre légal, juridique et policier rendant la fuite impossible, légalise l'enfermement et légitime la criminalisation et la violence contre les personnes racisées. Les politiques d'externalisation et de militarisation des frontières ne peuvent être légitimées qu'en dévalorisant d'autres vies.

Nous vivons non seulement un conflit sur le contrôle des biens, mais aussi sur le contrôle du **récit**, sur l'interprétation des causes qui poussent les gens à quitter leur lieu d'origine. Dans les sphères politiques, universitaires et sociales, les *migrations climatiques* et leurs causes sous-jacentes font l'objet d'un débat, liées aux catastrophes naturelles, à la dégradation de l'environnement et, parfois, à l'impact des mégaprojets d'extraction. Mais nous perdons de vue les Droits Économiques, Sociaux, Culturels et Environnementaux (**DESCE**) qui sont gravement violés, et les responsabilités pour les garantir et les protéger.

Lorsque des personnes fuient leur lieu d'origine en raison d'une violation grave, systématique ou durable de leurs droits humains, nous avons affaire à un **DÉPLACEMENT FORCÉ**. Il est temps de mettre un terme aux causes qui provoquent ces déplacements et d'assumer nos responsabilités en matière d'accueil, de respect, de protection internationale et de promotion de la coexistence avec les personnes qui arrivent en Europe, dans l'État espagnol et au Pays basque.

Et pour toutes ces raisons, NOUS REVENDIQUONS :

En relation avec la dégradation de l'environnement et la violation des DESCE dans les pays d'origine :

- Nous assistons à une offensive politique et informationnelle qui nous effraie sur la *sécurité de l'approvisionnement énergétique* sans remettre en cause le modèle d'accumulation capitaliste. La transition énergétique ne peut s'appuyer sur la violence, la dépossession et la surexploitation de biens essentiels à la vie humaine qui sont contestés ; elle ne peut pas non plus provoquer ou bénéficier de la persécution des personnes défenseuses du territoire.

Il est urgent de relancer l'élaboration d'un **instrument international juridiquement contraignant en matière de droits humains pour les entreprises transnationales** (résolution 26/9 adoptée en juin 2014 par le Conseil des Droits Humains des Nations Unies). Il doit garantir la supériorité hiérarchique du Droit

⁷ <https://elordenmundial.com/mapas-y-graficos/deportaciones-de-frontex/>

⁸ <https://elpais.com/espana/2020-06-14/espana-acelera-el-ritmo-de-expulsiones-de-inmigrantes.html>

International des Droits de Humains sur les traités de commerce et d'investissement, établir des obligations juridiques directes pour les entreprises transnationales tout au long de la chaîne d'approvisionnement, et inclure un Tribunal International et d'autres institutions de mise en œuvre.

- Approuver la création du **Centre Basque des Entreprises et des Droits Humains**, promu par la Plate-forme *Euskal Herriak Kapitalari Planto !*, qui permettra de promouvoir des réglementations contraignantes plutôt que des accords volontaires, de progresser en matière d'exigibilité, de justiciabilité et de transparence, d'améliorer l'accès à la justice et à la réparation, d'encourager la participation de tous les acteurs sociaux à la création, à l'application et au suivi des réglementations, et d'intégrer des mécanismes d'évaluation externe.
- Garantir, par le biais d'un cadre législatif comprenant des mécanismes de contrôle et d'obligation de rendre des comptes, le principe de **cohérence des politiques** de développement assumé par le Gouvernement basque⁹ ainsi que par les gouvernements régionaux, afin de progresser dans le respect et la garantie du Droit International des Droits de Humains et dans la prise en charge de l'environnement, tant au niveau de l'action gouvernementale à l'étranger qu'au sein du Pays Basque, tous deux intrinsèquement liés. Compte tenu de ce cadre :
 - Garantir que la politique d'internationalisation des entreprises établit des engagements contraignants en matière sociale, de travail et d'écologie, afin de mettre ses actions en conformité avec le cadre international des Droits Humains.
 - Garantir que la politique d'attribution des marchés publics exclut toute entreprise ou entité qui viole le cadre international des Droits Humains, tout en introduisant des clauses obligatoires en matière sociale, de travail et d'écologie.
 - Veiller à ce que les fonds officiels d'aide au développement ne soient pas distribués à des entreprises à but lucratif dont l'objectif est l'accumulation de biens et de capitaux dans le seul but de faire du profit.
 - Empêcher le développement de mégaprojets sur notre territoire qui, insérés dans des stratégies continentales plus larges (hydrogène, interconnexions, etc.), sont soutenus par la prolifération de nouveaux mégaprojets dans les pays du Sud, profitant de leurs cadres politiques plus laxistes et générant de graves impacts économiques, sociaux, culturels et environnementaux.
- Soutenir et renforcer les alliances avec les organisations et les collectifs qui surveillent et protègent le travail des personnes défenseuses des droits humains à la source ; promouvoir et renforcer les **systèmes d'alerte et de surveillance** des processus de criminalisation qui mettent en danger la continuité de leurs luttes.
- Promouvoir le développement d'engagements spécifiques, d'actions concrètes et d'**indicateurs** de mise en œuvre de l'Agenda 2030 sur les situations qui

⁹ <https://www.gipuzkoa.eus/documents/3724543/3724812/Marco-referencia-CPD-GV-cas.pdf/522cf56d-00c5-085f-0826-4be6a926408b>

génèrent des déplacements forcés et les mécanismes d'accueil et de protection internationale pour ceux qui en souffrent.

En ce qui concerne l'accès à un pays sûr et la mort de milliers de personnes en déplacement vers l'Europe :

- Le nouveau Pacte de l'UE sur l'Asile et les Migrations est axé sur le renforcement de l'externalisation des frontières (y compris l'examen accéléré des demandes d'asile dans les pays tiers) et des mécanismes de retour¹⁰. La vie de nombreuses personnes sera davantage menacée si ce qui suit n'est pas réalisé :
 - L'adoption d'un accord de **débarquement sécurisé** comprenant des quotas de relocalisation obligatoires.
 - La réglementation des **visas humanitaires** pour inclure la possibilité d'invoquer des motifs liés à la violation des DESCE.
 - **Accès garanti à la procédure**, examen individuel de chaque demande sans application de critères de nationalité et respect des garanties dues et du principe de non-refoulement.
- Supprimer l'obligation de visa de transit pour les personnes originaires de pays en conflit.
- Promouvoir la création et la mise en œuvre d'une procédure de visa spéciale et accélérée pour les **personnes défenseuses** des droits humains en danger, garantissant leur entrée et leur protection dans l'UE.
- Mettre fin de toute urgence à **l'externalisation des frontières** : la dissuasion des personnes à la source, le confinement en transit et le refoulement des personnes hors de l'UE causent la mort d'un nombre considérable de personnes et les empêchent de facto d'atteindre un pays sûr.

En ce qui concerne le respect, la protection et la garantie des droits humains des personnes qui entrent dans l'État espagnol et au Pays Basque :

- Maintenir la **Directive sur la Protection Temporaire**, qui devrait être remplacée par un mécanisme de "protection immédiate". Cette directive, qui est mise en œuvre en Espagne par le Décret Royal 1325/2003 du 24 octobre, permet de protéger les personnes qui "ont été ou risquent sérieusement d'être exposées à une violation systématique ou généralisée des droits humains". Jusqu'à présent, il n'a été utilisé qu'à une seule occasion, à la suite de l'invasion russe en Ukraine.
- Plaider pour une interprétation inclusive de la définition de personne réfugiée contenue dans la **Convention de Genève de 1951** afin de garantir la protection des personnes qui fuient en raison du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et de la violation des DESCE.
- Plaidoyer pour la défense de la **Protection Subsidaire** (loi sur l'asile) et de **l'admission de séjour pour raisons humanitaires** (Loi organique relative aux

¹⁰ <https://www.cear.es/wp-content/uploads/2020/10/NUEVO-PACTO-UE-SOBRE-MIGRACION%CC%81N-Y-ASILO.pdf>

droits et libertés des étrangers en Espagne et à leur intégration sociale, *LOEX*) pour les personnes dont les droits fondamentaux sont violés.

- La **Régularisation Extraordinaire** des migrants en Espagne est une nécessité urgente. Plus de 380 000 personnes ont pris position par le biais d'une initiative législative populaire pour demander la fin d'une irrégularité qui les condamne à l'exploitation du travail, à l'invisibilité devant les institutions, à l'absence de protection juridique et à l'exclusion de facto de l'accès aux droits humains fondamentaux tels que l'éducation et la santé.

Les individus, les communautés, la société civile organisée, les institutions et les entités privées partagent la responsabilité d'évoluer vers un nouveau paradigme qui met l'économie, la justice et l'organisation sociale au service de la prise en charge de la vie.